



Cesla Amarelle
conseillère nationale
présidente du PSV
Yverdon-les-Bains

MIGRATIONS : **QUAND LA DIRECTION** **DU PSS S'EN MÊLE**

Dans son papier intitulé « Pour une politique migratoire globale et cohérente » rendu public le 4 avril dernier, la présidence du PSS présente une vision utilitariste des migrations. Un doute subsiste : après 20 ans de blocérisme, y a-t-il encore une place pour une politique migratoire humaniste dans le paysage politique suisse d'aujourd'hui ?

A la suite de l'UDC (et des satellites PLR et PDC), la présidence du PSS présente aujourd'hui ses thèses sur les questions migratoires. Sans faire de référence, même critique, à l'UDC mais en adoptant un vocabulaire de rupture qui lui est associé, le texte propose d'emblée une vision économique et pragmatique de la migration pour traiter des « risques » et des « problèmes » induits par la migration « excessive ». Avec son catalogue de 150 propositions, le projet est somme toute simple : disposer d'un régime préférentiel de libre circulation élargi et renforcé par des mesures d'accompagnement plus contraignantes pour certaines catégories de migrants, maintenir les frontières bien fermées pour les autres et reconduire à la frontière les migrants en situation irrégulière même de manière forcée. Passage en revue des points essentiels.

Migration quantitative

Avec un texte débutant sur un intitulé « Les limites de la croissance sont franchies », le texte propose pour l'essentiel de traiter les migrations sous un angle quantitatif. La croissance de ces six dernières années est clairement jugée excessive (excédent migratoire de 388'000 personnes de 2007 à 2011, soit trois fois supérieur à l'excédent moyen entre 1980 et 2011). L'une des principales causes de cette croissance réside dans la politique fiscale et de promotion économique. Ainsi, la Suisse attire les entreprises étrangères avec les impôts les plus bas des pays fortement structurés bien qu'elle ne dispose pas de suffisamment de main d'œuvre qualifiée. Il en découle une arrivée massive d'employés qualifiés depuis l'étranger dans les régions en surchauffe (Zürich et arc lémanique pour l'essentiel). Ces transferts agissent aussi comme une loupe sur les lacunes en matière d'infrastructures, de logements ou de transports qui sont saturés. Il faut donc changer de politique économique et fiscale pour juguler la migration non par le biais d'obstacles administratifs (contingents) mais par une politique fiscale qui limite les rabais fiscaux et bannit les forfaits fiscaux aux entreprises internationales attirées par ces allègements et qui viennent en Suisse avec une part importante de leur personnel.

Focus central sur les mesures d'accompagnement et élargissement du système des deux cercles

Le renforcement des mesures d'accompagnement est le point central du papier. Plutôt que de vouloir contrôler la migration par le biais de contingents ou de restrictions, seules des mesures d'accompagnement renforcées supplémentaires et efficaces (MA+) peuvent être en mesure de juguler la pression sur les salaires et la baisse générale de la qualité de vie. L'inscription de règles plus claires contre les faux indépendants, une responsabilité solidaire en matière de sous-traitance et une obligation d'annoncer les salaires des travailleurs détachés est donc soutenue. Une fois renforcées, ces mesures devraient permettre d'élargir le régime préférentiel à des pays tiers hors UE tel que le Japon.

Durcissements en matière d'asile, de renvoi et statu quo en matière de sans-papiers et d'intégration

Que penser de ces propositions ? Sur la forme, l'agenda de la direction surprend. D'abord, parce que les grands chantiers initiés par Simonetta Sommaruga ont déjà été lancés (deux révisions de la Loi sur l'asile sont en cours de discussion dans des commissions du Parlement, le nouveau projet de Loi sur les étrangers et leur intégration est en consultation depuis novembre 2011 et le nouveau projet de révision totale de la Loi sur la nationalité sera en discussion aux Chambres à l'automne prochain). Ensuite, parce que ce papier avait essentiellement pour but à la base de « briser les tabous » et discuter des contingents en matière de libre circulation que d'aucuns souhaitaient réinstaurer. Or, le texte en l'état n'en parle pas. Dans ce contexte, on comprend mal les enjeux politiques exacts autour d'un tel papier. Sur le fond, l'élargissement du régime préférentiel de libre circulation avec des mesures d'accompagnement renforcées est évidemment à saluer. Toutefois, le reste du texte demeure extrêmement frileux en matière de droits humains. Pas de grandes critiques sur les inégalités et les discriminations encourues par les migrants aujourd'hui, pas de nouvelles revendications en matière d'intégration ou de régularisations de sorte qu'on se contente d'en rester aux conditions strictes prévues par la loi. Pas de critiques fortes sur la manière d'engager les procédures et les erreurs de gestion de l'asile. Les renvois forcés « de niveau IV » (renvois de personnes attachées sur des vols spéciaux) sont quant à eux justifiés car sinon « cela reviendrait à remettre en question la crédibilité de l'ensemble de la procédure d'asile ». Plusieurs de ces points sont attentatoires à nos valeurs de socialistes.